



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 JANVIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse JUMEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À
TOUTES ET TOUS : PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENGAGEMENT
HANDICAP**

(N°2025-8)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment, ses articles L.114 et suivants, L.121-1 et suivants, et L.241-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2023-418 du Conseil départemental du 25/09/2023 « Faire du Pas-de-Calais un département inclusif et accessible à toutes et à tous : l'Engagement handicap » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

INFORME l'Assemblée :

Article unique :

Sur le premier bilan 2023-2024 et les perspectives 2025 de l'Engagement handicap, tel qu'exposé au rapport et au document joints à la présente délibération.

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 janvier 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

INTRODUCTION

Le 25 septembre 2023, le Conseil Départemental du Pas de Calais adoptait son Engagement Handicap.

Celui-ci vise à améliorer la vie quotidienne, l'inclusion sociale et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap en développant un véritable « réflexe handicap » à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques départementales.

Ainsi, l'Engagement Handicap oblige l'exécutif et les services départementaux dans tous les domaines de compétences du Département.

Le pilotage de la démarche est assuré par un comité présidé par la Vice-Présidente en charge du handicap et est composé de l'ensemble des Vice-Présidents et des Présidents de Commissions thématiques.

Un Comité Technique composé de représentants des différents pôles des services départementaux est en charge de la préparation des travaux du Comité de Pilotage et de la mise en œuvre des actions engagées.

L'exercice s'inscrit dans le cadre du projet de mandat (2023-2027) et fait l'objet d'un suivi annuel.

Le présent rapport propose un bilan des actions mises en œuvre après un an de déploiement de l'Engagement Handicap.

Le bilan est établi et présenté à partir du plan d'action arrêté en 2023 et construit autour de 4 ambitions déclinées en 17 actions :

- Rendre le Département plus accessible,
- Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne,
- Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap,
- Sensibiliser et valoriser.

Pour chacune des 17 actions du plan, sont rappelés les engagements pris il y a un an, les actions réalisées depuis et celles envisagées pour l'année à venir. Dans la plupart des cas, un focus sur une action particulière vient illustrer les éléments de bilan.

SOMMAIRE

Ambition 1 : Rendre le Département accessible	p.3
Priorité 1 : Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire	p.4
Priorité 2 : Favoriser l'accès aux services départementaux	p.6
Priorité 3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux	p.10
Ambition 2 : Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne	p.13
Priorité 4 : Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires	p.14
Priorité 5 : Favoriser l'accès aux soins et à la santé	p.17
Priorité 6 : Soutenir la famille confrontée au handicap	p.19
Priorité 7 : Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance	p.21
Priorité 8 : Accompagner la scolarisation des collégiens	p.23
Priorité 9 : Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale	p.27
Priorité 10 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées	p.30
Ambition 3 : Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap	p.32
Priorité 11 : Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive	p.33
Priorité 12 : Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap	p.38
Priorité 13 : Soutenir l'initiative citoyenne	p.40
Priorité 14 : Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.	p.42
Ambition 3 : Sensibiliser et valoriser	p.43
Priorité 15 : Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap	p.44
Priorité 16 : Former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap	p.48
Priorité 17 : Sensibiliser le grand public	p.51

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exprime le principe fondateur « d'accès à tout pour tous ».

L'accessibilité universelle c'est garantir à tous les habitants qu'ils puissent accéder facilement et sans difficulté à un bâtiment, aux services et aux informations.

Ainsi, pour le Département du Pas-de-Calais, il s'agit de garantir cette pleine accessibilité des équipements, services et aménagements aux personnes en situation de handicap.

L'accessibilité, qu'elle soit physique, numérique, relationnelle, est à la base de l'amélioration du service rendu aux habitants. C'est donc une garantie d'un service public départemental efficace et au plus proche des besoins des habitants du Pas-de-Calais.

3 priorités :

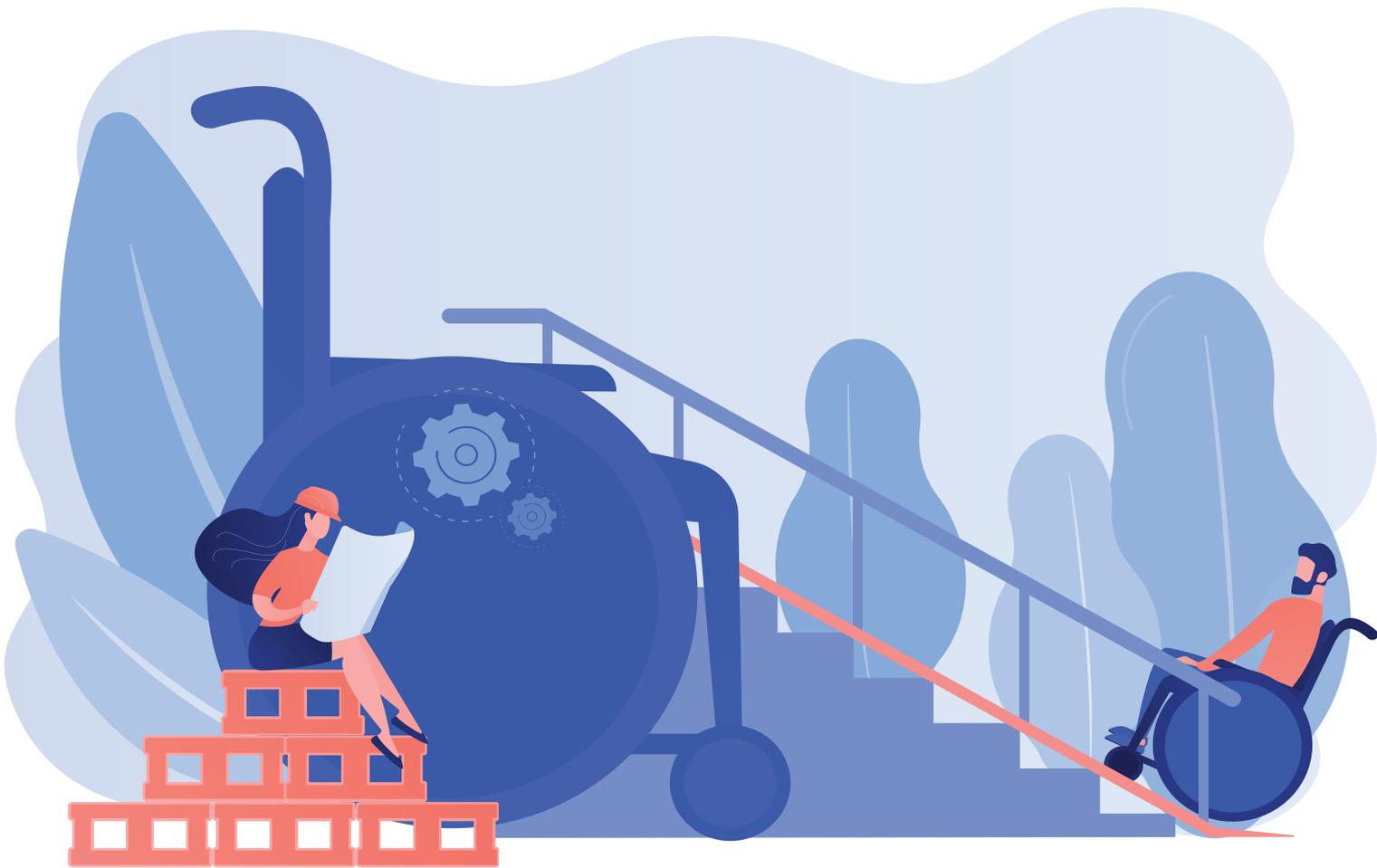
Priorité 1 : Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire,

Priorité 2 : Favoriser l'accès aux services départementaux,

Priorité 3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et leur maintien en poste au sein des services départementaux.



Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire.



Engagement

Rendre 100% des bâtiments départementaux accessibles pour 2026 :

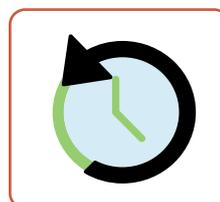
- Toutes les Maisons du Département solidarité,
- L'Hôtel du Département,
- Les Archives départementales,
- Les médiathèques,
- La coupole d'Helfaut,
- La maison des sports de Angres,
- La maison du Port à Etaples,
- EDEN 62,
- Le Tribunal de Montreuil,
- La Maison du Département de Wimille,
- La Poste de Pas-en-Artois.

Action réalisée en 2024



La mise en accessibilité de la médiathèque à Dainville.

Action à venir



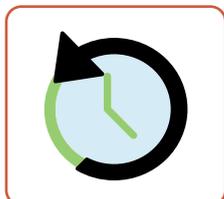
Un nouveau bâtiment des archives est attendu en 2025.

Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire.**Actions réalisées en 2024**

Trois nouveaux collèges ont été rénovés cette année (60 collèges rénovés actuellement).

**Actions à venir**

7 nouveaux collèges devraient être rénovés en 2025.

**Engagement****Pour la réussite éducative des collégiens :**

- Mise en accessibilité progressive des 125 collèges publics du Département (88 en 2027),
- Déploiement de l'expérimentation en cours dans 6 collèges visant à équiper les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) avec du mobilier et des équipements numériques adaptés aux besoins spécifiques et à la pratique pédagogique en mode projet,
- Engager une réflexion pour ré-employer les équipements personnels financés pour les collégiens en situation de handicap (cf AIDOTEC).

**Engagement**

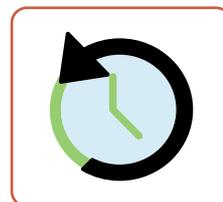
Un accueil adapté pour tous sur les espaces naturels sensibles du Département et les sites de pratiques de pleine nature en confortant le partenariat engagé avec Eden 62.

Actions réalisées en 2024

- Le nombre d'espaces naturels sensibles accessibles est resté stable (22 actuellement).
- Deux nouvelles boucles de promenade accessibles à tous ont été proposées (9 actuellement).

Actions à venir

Il y aurait lieu de valoriser les actions de mise en accessibilité ayant fait l'objet d'un financement départemental à travers l'intervention du FARDA.

**Engagement**

Des actions de sensibilisation autour du vélo adapté (cf Plan Vélo voté le 30/01/2023).

Favoriser l'accès aux services départementaux.**Engagement**

Développer une démarche visant à améliorer l'information et l'accès à cette information par les habitants. Il s'agira de simplifier et d'adapter les supports d'information et de communication (charte graphique, langage administratif ...).

Pour certains supports, l'expertise d'usagers en situation de handicap sera mobilisée (relecture

des écrits par des collectifs d'usagers).

Enfin, le Département développera une stratégie ambitieuse autour du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Actions réalisées en 2024

Des formations aux modalités du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) ont eu lieu les 7 et 8 décembre 2023 qui ont concerné 9 agents départementaux (archéo, dircom, DRH, PSOL, mission relations aux usagers et citoyens) et 3 personnes en situation de handicap (Service d'Accueil de Jour de Dainville géré par l'APEI).

Trois supports écrits en FALC sont en cours de déploiement : flyer PCH, flyer mi-temps thérapeutique, annexe au courrier « information préoccupante ».

Une convention de coopération entre le Département et l'APEI d'Arras devrait être conclue en fin d'année : la coopération envisagée concerne les modalités de déploiement du FALC au sein des services départementaux (travaux de relecture préalable des documents).

Extension de la démarche de déploiement de supports rédigés en FALC initiée en 2024 :

- Repérage des documents pertinents par Pôle (fin 2024),
- Comité de relecture via une Convention avec le GAM (SAJ Le Picotin) (fin 2024 ou début 2025) : temps fort + concertation usagers,
- Installation Atelier de sensibilisation FALC en interne (DOCEO) en 2025 (démarche réalisée en externe en 2024).

**Actions à venir**

Favoriser l'accès aux services départementaux.

Actions réalisées en 2024

- L'acquisition de nouveaux matériels d'animation et d'accueil du public déficient visuel a été réalisée par la Maison de l'archéologie.
- L'acquisition de petits matériels adaptés au déficit visuel a été « réalisée via l'association valentin Haüy.



Engagement

Systematiser au sein des équipements culturels départementaux la mise en place d'outils de communication dédiés dans chaque exposition temporaire, soit par le biais de prestataires de services, soit en partenariat avec des établissements et associations d'usagers : livrets Falc, panneaux et cartels en grands caractères, sous-titrage des vidéos, utilisation du braille sur certains textes et cartels, utilisation de l'application Evelity, acquisition d'un appareillage d'amplification pour personnes malentendantes pour améliorer les conditions de visite etc.



Engagement

Veiller à la mise en accessibilité des services numériques et des sites internet du Département : effectuer un état des lieux et prévoir un calendrier de mise en œuvre, intégrer pleinement l'accessibilité pour tout nouvel outil numérique, nommer un référent accessibilité numérique au sein de la collectivité

Actions réalisées en 2024



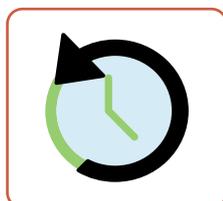
1. Le nouveau site internet du Département a été lancé en juin 2024.
2. Un référent accessibilité numérique a été désigné en 2024 et l'état des lieux de l'accessibilité des solutions numérique a été réalisé.

Un schéma pluriannuel de mise en conformité de l'accessibilité sur trois ans (2025-2027) est en cours. La mise en accessibilité de la page Jeunes du 62 est réalisée et celles de l'archéologie et du patrimoine le seront en 2025.

Actions à venir

Poursuite du processus de mise en accessibilité numérique :

- Formations à l'accessibilité numérique (par Mr Lenglard) à poursuivre (avec proposition d'un test de dégustation à l'aveugle dans l'Estaminet aux participants à la formation),
- Mise en accessibilité du site internet (avec séances de relecture par usagers),
- Installation d'une boucle magnétique à la Médiathèque départementale.



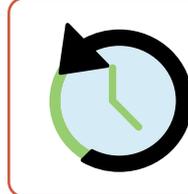
Favoriser l'accès aux services départementaux.**Engagement**

Garantir un accueil inconditionnel et de qualité des personnes handicapées au sein des services départementaux : rendre accessible nos espaces d'accueil, mettre en place des modules de formation spécifiques et accompagner les agents d'accueil, promouvoir au sein des services et auprès des publics accompagnés sourds ou malentendants l'utilisation de l'application Acceo.

Actions réalisées en 2024

En 2023, 80h d'échanges des services avec des personnes sourdes ont été interprétées via le dispositif "Acceo". Début 2024, le référentiel relatif à l'accueil des personnes en

situation de handicap au sein des Maisons Département Solidarités (MDS) a été présenté vers lequel l'organisation de chaque MDS devra converger.

Actions à venir

En 2025, chaque MDS aura dû mettre en place les actions nécessaires (organisation, formations) visant à atteindre la cible fixée par le référentiel

d'accueil des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne la formation de base des agents d'accueil du Département dont les contenus sont en cours de finalisation, il s'agira de proposer des contenus sur les bonnes pratiques relatives à l'accueil PH (notamment par la proposition de J-learn).

Une formation des agents des centres de santé à l'accueil PH est prévue en 2025.

Focus sur des actions réalisées en 2024

Des livres Faciles à Lire et à Comprendre disponibles à la Médiathèque départementale

Les espaces "Faciles à lire" au sein des bibliothèques proposent des livres qui se caractérisent par leur qualité, leur simplicité et leur accessibilité dans le but de faciliter l'accès à la lecture des personnes éloignées du livre.

La Médiathèque départementale propose à ses partenaires un parcours alliant formation et ateliers dans le but de construire ou de développer une offre "Facile à lire".

Dans la continuité de ce parcours, elle a mis en place un comité départemental de sélection de documents "Facile à lire." L'objectif est de se réunir une fois par an pour partager des découvertes de documents issus de leurs collections correspondants aux critères du "Facile à lire" et de produire à partir de ces coups de cœur une sélection qui pourra être utilisée aussi bien par des bibliothèques que par des partenaires des secteurs sociaux, médico-sociaux...



Utilisation d'ACCEO

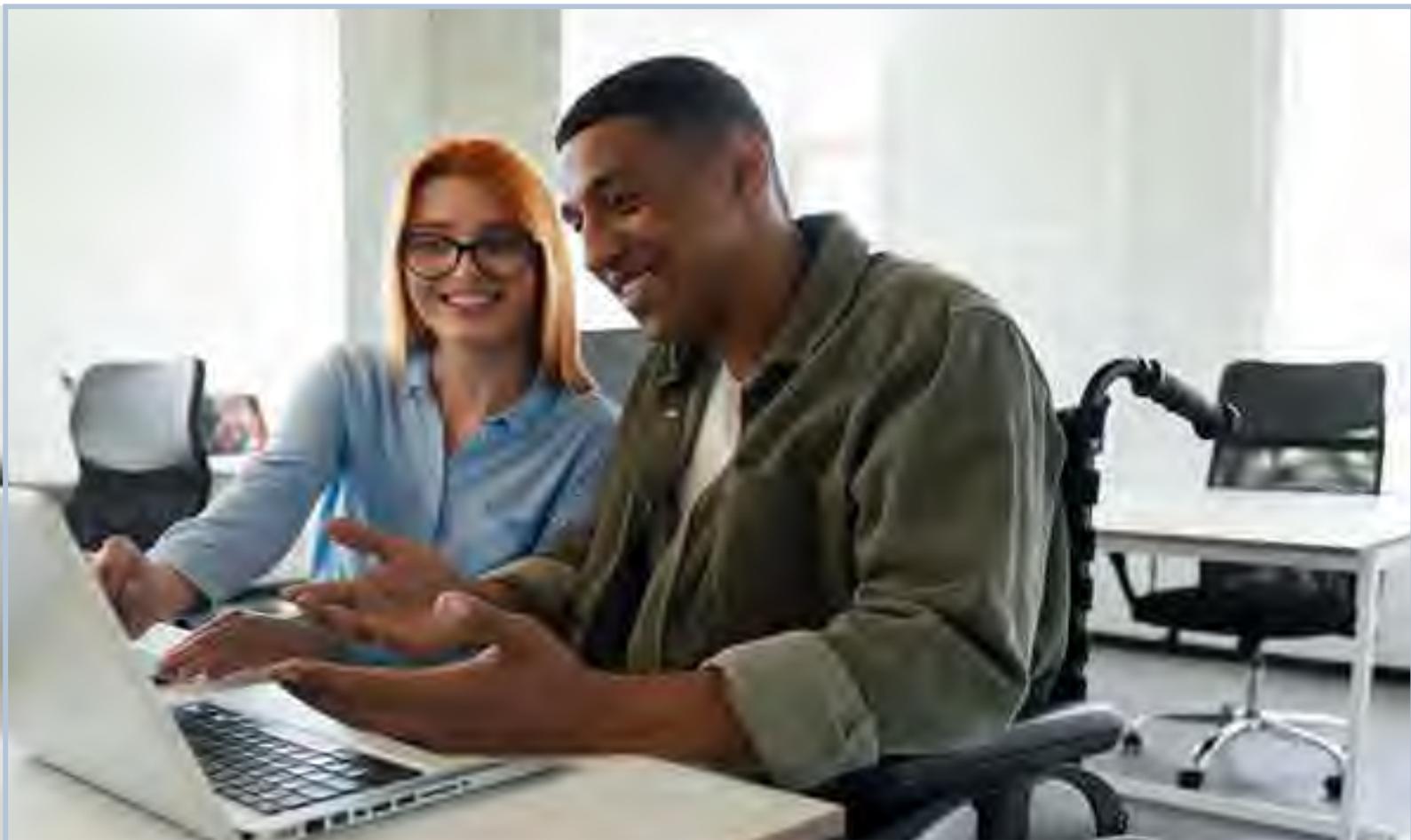
Lors de la journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité qui s'est déroulée le 18 mai 2024, les agents pouvaient se mettre dans la peau d'un usager sourd et muet en testant l'outil numérique ACCEO à la sortie de l'Estaminet d'Arras. Ce fut l'occasion de présenter une autre utilisation possible d'Acceo, la solution numérique de la collectivité pour rendre accessibles nos accueils aux personnes sourdes et malentendantes.

Au Département, Acceo est accessible à nos usagers :

- depuis l'application mobile Acceo (téléchargeable sur l'App Store ou le Google Store),
- depuis le site web Acceo du Département : https://app.acce-o.fr/client/pas_de_calais,
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux.



Engagement

Conforter le recrutement de personnes en situation de handicap, assurer un accueil et une intégration de qualité au sein des équipes, outiller les managers.

Action réalisée en 2024

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés s'est élevé à 7,5% en 2023.



Actions à venir



Le taux d'emploi des travailleurs handicapés devrait s'établir à 8,5% en 2024. Une formation à l'accompagnement professionnel des situations de handicap sera proposée à tous les managers des services départementaux en 2025.

Le renouvellement de la convention pluriannuelle entre le Département et le FIPHFP est prévu au second semestre 2025.

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux.



Engagement

Renforcer l'accueil de jeunes apprentis et en mission de service civique en situation de handicap au sein des services : développer de nouvelles coopérations avec les établissements spécialisés, renforcer l'accompagnement et la formation des tuteurs.

Actions réalisées en 2024



- La journée d'accueil des apprentis en 2023 a donné lieu à un atelier de sensibilisation au handicap,
- Des actions de sensibilisation au handicap sont organisées depuis septembre 2023 à destination des jeunes en service civique :

15 volontaires sur la cohorte 2023-2024 ont suivi la formation handicap proposée par la DRH (avec participation des volontaires à une session de cécifoot et de boccia).

- En 2024, trois apprentis en situations de handicap ont été recrutés.



Engagement

Optimiser les délais d'adaptation des postes de travail des agents.

Actions à venir

Les efforts d'optimisation seront poursuivis en 2025.



Engagement

Renforcer l'accueil de jeunes apprentis et en mission de service civique en situation de handicap au sein des services : développer de nouvelles coopérations avec les établissements spécialisés, renforcer l'accompagnement et la formation des tuteurs.

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux.



Engagement

Renforcer l'implication de la collectivité dans l'action nationale DuoDay. Il s'agit d'accueillir le temps d'une journée une personne en situation de handicap pour lui faire découvrir son métier et le monde du travail. Cette journée est l'occasion de changer le regard

sur le handicap mais c'est aussi une opportunité pour les personnes handicapées de trouver ou confirmer un projet professionnel. Il s'agira notamment de revoir les modalités de communication et les offres d'accueil dans les services.

Action réalisée en 2024



En 2023, le DuoDay a permis de d'accueillir 12 personnes en situation de handicap.

Action à venir



En 2024, le Duo-Day, préparé plus précocement, devrait permettre de former un nombre de binômes plus important.

Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focus sur une action réalisée en 2024

Le DuoDay

En 2024, le DuoDay a eu lieu le 21 novembre. Lors de cette journée, les agents qui le souhaitent ont accueilli dans les services du Département du Pas-de-Calais une personne en situation de handicap. En partageant le quotidien professionnel des équipes, la personne invitée peut observer ou même participer aux tâches des collaborateurs. Cette journée d'immersion permet aux personnes en situation de handicap de découvrir un métier, d'affiner un projet professionnel et de susciter une vocation. Le DuoDay est aussi l'occasion de sensibiliser les équipes au handicap et à la diversité, de porter les valeurs sociales de la collectivité et de découvrir de nouveaux talents.

En 2023, le Département a participé au DuoDay avec un bilan très positif :

- 19 agents ont proposé d'accueillir un stagiaire,
- 12 duos ont pu être formés.



Duoday 2023

Ambition 2 - Soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne

Le Département est aux côtés des personnes en situation de handicap, au quotidien, dans toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'élargir la palette de solutions existantes pour donner plus de choix et d'opportunités aux personnes handicapées et leur famille.

Le Département, à travers sa compétence générale en matière d'action sociale, déploie une action importante visant à soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne :

- L'Aide Sociale Départementale finance une offre d'établissements et de services importante spécifiquement dédiée aux personnes handicapées (foyers de vie, foyers d'hébergement, services d'aide à la vie sociale) qui accompagne au quotidien près de 10 000 personnes adultes handicapées.

- La Prestation de Compensation du Handicap offre un accompagnement à la vie à domicile à près de 8000 personnes. Son extension progressive au soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique et intellectuel va considérablement améliorer les conditions d'accompagnement de ces publics dès 2023.

- Des politiques volontaristes sont déployées dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie, du soutien à l'autonomie et du soutien aux aidants.

- Le développement de solutions d'habitat inclusif permettant de sécuriser et favoriser des parcours de vie en milieu ordinaire est favorisé et soutenu.

Au total, l'effort financier du Département pour l'accompagnement des publics handicapés s'élève annuellement à 200 M€.

7 priorités :

Priorité 4 : Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires,

Priorité 5 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé,

Priorité 6 : Soutenir la famille confrontée au handicap

Priorité 7 : Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance,

Priorité 8 : Accompagner la scolarisation des collégiens,

Priorité 9 : Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale,

Priorité 10 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires.



Engagement

Dans le cadre des travaux de refonte des missions des Maisons de l'Autonomie, en lien avec la MDPH, la définition et la structuration de la mission d'accueil territorial des personnes handicapées par les services sociaux départementaux est en cours et doit aboutir en fin d'année.

Les 26 sites d'accueil des MDS sont concernés.

Action réalisée en 2024



Début 2024, un référentiel relatif à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des Maisons Département Solidarités (MDS) a été présenté. Chaque MDS devra converger vers la cible fixée.

Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires.

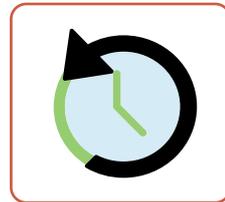
Actions à venir

En 2025, chaque MDS déclinera de façon opérationnelle les actions nécessaires (organisation, formations) visant à atteindre la cible fixée par le référentiel d'accueil des personnes en situation de handicap, dans le respect de la logique de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP). Plusieurs démarches territoriales sont déjà engagées tant à l'interne des services des MDS (articulation entre les services des Maisons de l'Autonomie et les services de site (secrétariat, SSD, SEF et PMI) que vers les partenaires externes.

Depuis un an, le Département et la MDPH du Pas de Calais sont engagés (avec l'ARS et l'Etat) dans la structuration d'un Service

Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). Il s'agit d'organiser et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels intervenant dans le champ de l'autonomie (handicap et grand âge) en vue d'améliorer la qualité globale du service rendu au public.

Les chantiers engagés dans ce cadre devraient avoir un impact direct sur la qualité du service rendu en proximité aux personnes en situation de handicap. Une concertation avec les publics bénéficiaires de la démarche (PA et PH) est prévue au premier semestre 2025.



Engagement

Une convention cadre a été conclue en 2023 entre la MDPH et l'Union Départementale des CCAS visant à organiser la coopération entre la MDPH et les CCAS pour un meilleur accueil des personnes handicapées. Potentiellement, la démarche peut concerner les 80 CCAS adhérents à l'UDCCAS. Des contacts sont en cours avec le réseau des 50 France Services en vue d'une démarche similaire à celle engagée avec le réseau des CCAS.

Actions réalisées en 2024



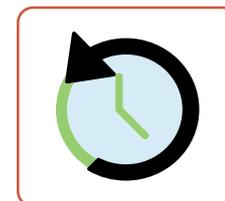
Au 1^{er} août 2024, 43 CCAS et un 1 CIAS ont conclu une convention pour devenir Porte d'accès aux droits de la MDPH. Il en va de même du réseau France Services pour lequel une convention unique a été conclue début 2024. Enfin, trois autres partenaires sont venus compléter le réseau des Portes d'accès aux droits de la MDPH :

- Le centre hospitalier de St Omer,
- la Maison de service de Thélus,
- la CA2BM.

Entre septembre 2023 et juin 2024, huit sessions d'une journée de formation ont été organisées regroupant plus de 250 agents des CCAS, France Services et autres partenaires signataires.

Actions à venir

En 2025, la MDPH conventionnera avec les nouveaux CCAS volontaires et consolidera l'animation du réseau (diffusion d'informations et renouvellement des formations).



Focus sur des actions réalisées en 2024

Conventionnements de la MDPH avec les Portes d'accès aux droits

En 2023 et 2024, la MDPH a développé et formalisé ses relations avec de nouveaux partenaires en vue de densifier et structurer un réseau de lieux d'accueil de proximité pour ses publics.

Une convention cadre conclue avec l'Union Départementale des CCAS prévoit une coopération reposant sur :

1. Un accueil de premier niveau offert par tout CCAS volontaire.
2. Un appui de la MDPH qui prend plusieurs formes :
 - Un accueil de 2nd niveau assuré par la MDPH sous la forme d'un numéro d'appel privilégié à disposition

d'un agent d'accueil du CCAS lorsqu'une réponse plus complète est nécessaire,

- Une formation initiale des agents d'accueil des CCAS partenaires,
- Une animation régulière du réseau des CCAS (information, formation).

À ce jour, 43 CCAS ont passé une Convention avec la MDPH. Début 2024, une convention de même nature a été conclue avec le Préfet du Pas-de-Calais qui engage l'ensemble des 50 France Services du département.

Conventionnement avec l'UDCCAS

Depuis le 12 septembre 2023, la MDPH a formé dans ses locaux 50 agents des CCAS du Pas-de-Calais sur l'accueil de niveau 1.



Formation CCAS 26/09/2023



Signature de la Convention 10/05/2023

Conventionnement avec les France Services

Au total ce sont 50 structures labellisées France services dans le département du Pas-de-Calais au 1^{er} janvier 2024 qui s'engagent dans la démarche. Depuis le 30 janvier 2024, la MDPH a formé 68 personnes travaillant dans les France services. Cette formation s'est déroulée en présentiel sur une journée et s'est achevée en date du 6 juin 2024.

La coopération initiée avec le réseau France Services est une étape essentielle dans l'amélioration du service rendu aux personnes en situation de handicap dans le Pas-de-Calais. Celle-ci vient compléter la coopération de même nature engagée en 2023 avec l'Union Départementale des CCAS/CIAS.



Signature de la Convention 11/04/2024



Formation France services 19/02/2024

**Engagement**

Contractualiser avec les CPAM : il s'agit de garantir l'accès aux soins et aux droits des personnes handicapées à travers un engagement pris dans le cadre du conventionnement avec la CPAM Côte d'Opale et la CPAM Artois.

Il vise à initier et/ou renforcer les relations existantes sur l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées par les professionnels du Département du Pas de Calais à travers :

- La mise en place de fiches de liaison entre les professionnels du Département et des CPAM,
- Le développement de nouvelles coopérations (actions de prévention, bilans de santé...).

Actions réalisées en 2024

La convention a été signée le 19 janvier 2024 et présentée dans les différents collèges métiers du Pôle des Solidarités.

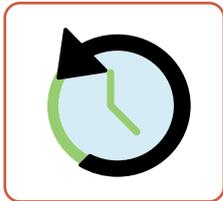
Trois webinaires de présentation ont été organisés par la CPAM (présentation de son offre, espace e-partenaires...) le 21 novembre (135 participants), le 24 novembre (147 participants) et le 15 décembre (63 participants). Un webinaire a été proposé le 19 janvier sur l'utilisation technique de l'outil (34 participants).

En retour, un webinaire de présentation d'une MDS à l'attention des 2 CPAM a été réalisé le 25 janvier.

La MDPH a conclu le 4 septembre 2024 une convention de même nature avec les deux CPAM du Pas de Calais. Celle-ci va notamment se traduire par la mise en place de formations croisées de leurs agents respectifs.

Dans le cadre des bilans de 4 ans réalisés par les services de PMI, 7831 enfants ont fait l'objet d'une action de dépistage précoce des troubles visuels et auditifs et 3692 d'entre eux ont été suivis ou accompagnés vers le soin par APRIS.



Actions à venir

Une action de sensibilisation à la vie affective et sexuelle à destination des personnes accompagnées en IME et en ESAT est envisagée en 2025 dans le cadre d'une coopération entre la Direction Enfance et Famille et la Direction de l'Autonomie et de la Santé.

La valorisation des actions de dépistages précoce et d'accompagnement vers le soin, portée par APRIS, est à poursuivre en 2025.

Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focus sur une action réalisée en 2024**Conventionnement Département / CPAM**

Les difficultés d'accès aux soins des personnes en situation de handicap représentent une problématique de santé publique qui concerne le Département dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'action sociale en direction des publics en situation de handicap.

L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans un parcours de soins, entraînant parfois une renonciation aux soins.

En ce sens, le 19 janvier 2024 les deux CPAM de l'Artois et de la Côte d'Opale ainsi que le Département ont souhaité renforcer leur collaboration en signant une convention avec pour objectifs :

- l'interconnaissance des offres et des actions menées autour du public des personnes en situation de handicap,
- la sensibilisation et la formation à l'espace e-partenaire qui permet à chaque professionnel du département d'alerter la CPAM dès qu'un non recours aux soins est détecté.

Concrètement, grâce à ce partenariat les premières actions d'interconnaissance ont pu démarrer en 2024 :

- 4 webinaires initiés par les deux CPAM, qui ont permis de former plus de 400 professionnels du Département,
- 1 webinaire initié par le Département à destination des agents des CPAM afin de présenter le fonctionnement des Maisons Département Solidarités.

Ce partenariat, doit permettre :

- de mieux accompagner les usagers en leur donnant une réponse plus rapide et de qualité,
- de produire des statistiques par territoire par le biais de la plateforme e-partenaire.



Soutenir la famille confrontée au handicap.



Engagement

Accompagner les parents en situation de handicap :

- Prévention en amont de la parentalité (CPEF notamment),
- Accompagnement des parents en situation de handicap : étayage, évaluation des compétences parentales par les acteurs (MA, PMI, établissements).

Actions réalisées en 2024



- La MDS du Calaisis a mis en œuvre des Ateliers de parentalité pédagogiques et inclusifs (APPI). Il s'agit d'un dispositif d'évaluation des capacités parentales pendant la grossesse chez des parents porteurs de handicap et de mise en place d'ateliers pédagogiques à domicile portant sur les soins au futur nouveau-né.
- La PCH « parentalité », prestation à destination des parents en situation de handicap est mise en place depuis 2021. Chaque année, ce sont environ 150 nouvelles familles qui sont concernées par cette aide financière.

Action à venir

En 2025, une meilleure valorisation des actions réalisées par la PMI et une généralisation des expérimentations ayant démontré leur plus-value seront recherchées.



Actions réalisées en 2024



Depuis 2015, le Département accompagne le déploiement d'un pôle ressources handicap-parentalité porté par l'association

Gamins Exceptionnels. La subvention annuelle de fonctionnement était de 20 000 € en 2024. Fin 2023 a été adopté le nouveau Schéma Départemental de Service aux Familles. La structuration du pôle ressources handicap-parentalité est un de ses objectifs.



Engagement

Soutenir les familles dont les enfants sont en situation de handicap :

- Repérage des accompagnements possibles des parents « aidants »,
- Etayage des familles (accompagnement et proposition de solutions de répit).

Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focu sur une action réalisée en 2024

Dispositif d'évaluation et de soutien des compétences des parents en situation de handicap par la PMI du Calais

Après plusieurs études, les professionnels de PMI ont jugé qu'une évaluation anténatale est indispensable et particulièrement à domicile pour accompagner les futurs parents porteurs de handicap intellectuel. Ceci afin d'identifier les réactions du couple dans son contexte de vie et dans sa globalité pour anticiper les risques pour l'enfant à naître.

C'est ainsi que les professionnels de PMI et les psychologues du Calais ont mis en place depuis 2022, un dispositif d'évaluation et d'apprentissage nommé APPI, pour « Ateliers de Parentalité Pédagogiques et Inclusifs ».

L'action consiste en une succession d'ateliers pratiques réalisés à domicile. La sage-femme de PMI commence par une identification des compétences déjà maîtrisées par les parents et celles à soutenir, à l'aide d'un classeur support et d'un matériel pédagogique qui utilise le FALC (facile à lire et à comprendre). Ensuite, les TISF assurent le relais des ateliers d'apprentissage sur les thèmes les plus éloignés des connaissances des parents. Enfin, la puéricultrice fait une relecture du parcours avec les parents, et note avec eux, leurs progrès et leurs besoins spécifiques.

Ce dispositif APPI, innovant, précoce, performant, adapté aux besoins des familles, présente un important potentiel de développement et de performance. Il est en cours de développement sur plusieurs autres territoires du département (Boulogne, Arras, Béthune).



Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance.**Engagement**

Prévenir les ruptures de parcours par l'organisation territoriale du soutien des acteurs médico-sociaux aux lieux de vie. Il s'agit de proposer un accompagnement et un soutien aux lieux d'accueil (collectifs et familiaux) confrontés aux problèmes spécifiques des enfants et des adolescents accueillis en situation de handicap. Pour cela, des relations structurées avec les établissements médico-sociaux (IME, ITEP...)

permettent de constituer des réseaux d'appui et de soutien entre professionnels. Une généralisation de ce type de réseaux, sur le mode de celui construit entre l'EPDEF et l'IME d'Isbergues est envisagée.

Préparer la sortie de l'ASE et poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs en situation de handicap.

Actions réalisées en 2024

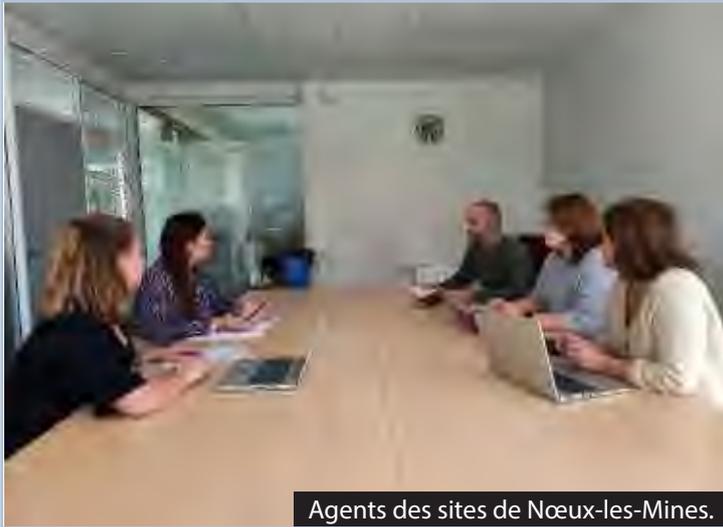
- En 2023, la cellule de traitement des situations alarmantes (dispositif RAPT) a analysé 155 situations individuelles (72 % d'enfants dont 30 connus de l'ASE). Fin 2023, la file active des situations suivies dans le cadre de RAPT était de 218 situations (71 % d'enfants), chacune accompagnée par un travailleur social de la MDPH ou un RESPA des Maisons de l'Autonomie. L'année 2023 a vu la montée en charge de la Communauté 360 et la complémentarité de son action avec la RAPT
- a fait l'objet de travaux dont les résultats ont été formalisés en 2024.
- La participation des services de l'ASE aux EPE 16-20 de la MDPH est régulière.
- Début 2024, un référentiel définissant les modalités de coopération à instaurer au sein de chaque MDS entre les services de l'Enfance d'une part et de l'Autonomie d'autre part a été établi. Il prévoit notamment : des revues de situation conjointes, des entretiens de suivi réalisés en binômes et des actions de formation et d'interconnaissance.

En 2025, la généralisation des bonnes pratiques fixée par le référentiel sera recherchée.

Action à venir

Focus sur une action réalisée en 2024

Une meilleure coopération entre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Maison de l'Autonomie de l'Artois



Agents des sites de Noeux-les-Mines.

Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Maison de l'Autonomie de l'Artois partagent une même ambition : celle de favoriser l'accès aux droits des enfants en situation de handicap.

Depuis début 2023, ces deux services ont commencé par se rencontrer, communiquer et articuler sur tous les sigles et dispositifs pour parler un même langage : RAPT, GOS, AP, CJM...

Les personnes Ressources Autonomie, travailleurs médico-sociaux des SSD et référentes sur les sites de la thématique autonomie, ont assisté à des rencontres où ont été abordés :

- l'information sur les dispositifs (DAC, PCH),
- la transmission d'outils, le partage de connaissances et de réseaux (gamins exceptionnels, équipe mobile petite enfance...),
- la consultation du dossier informatisé MDPH des jeunes,
- des immersions au sein de la Maison de l'Autonomie ont également été organisées.

En novembre 2023, ces instances de rencontres adoptent le nom de « **Revue de situations PA/PH** » et sont généralisées mensuellement sur les 4 sites que comptent le territoire en présence des SSD et des SEF.

Dans le même temps, d'autres mécaniciens érigent un process, un logigramme, permettant à chacun de se repérer dans la procédure d'accès aux droits liée au handicap.

En 2024, près de 30% de l'activité de la Mission Soutien à l'Autonomie de l'Artois est consacré à l'appui expertise auprès de nos collègues des sites et des partenaires. 27 situations d'enfants confiées ont pu être abordées dont 1/4 concernent des jeunes de 16 ans et plus.

L'impact constaté à ce jour a permis :

- d'identifier l'ouverture ou non des droits,
- d'anticiper les ruptures de droits,
- de remettre les jeunes dans un parcours construit par étape.

Nos Responsables de Secteur ASE sont également plus en vigilance sur les aides mobilisables au profit des enfants qui ont des besoins spécifiques que ce soit sur leur lieu d'accueil ou en faveur d'un retour à domicile, afin qu'aucun ne soit pénalisé dans la compensation du handicap.

Accompagner la scolarisation des collégiens.



Engagement

Poursuivre la mise en accessibilité progressive des 125 collèges publics du département conformément à la stratégie prévue dans l'agenda d'accessibilité programmé (88 en 2027) (cf priorité 1).

Action à venir

Une réflexion sera engagée en 2025 sur l'intégration au Référentiel du Bâti de solutions architecturales aux problématiques liées au handicap (Le retour d'expérience du collège de Berck est notamment un modèle).



Accompagner la scolarisation des collégiens.

Action réalisée en 2024

La dotation pour l'acquisition de mobilier adapté a concerné 15 collèges cette année. Le matériel numérique adapté est déployé dans 22 collèges.



Engagement

En lien avec l'Éducation nationale, développer les ULIS via le financement du mobilier et des équipements numériques adaptés aux besoins spécifiques et à la pratique pédagogique en mode projet.

Action à venir

Il est prévu de poursuivre et de généraliser sur deux ans le déploiement du kit de mobilier pédagogique expérimenté en 2023.



Engagement

Engager une réflexion pour réemployer les équipements personnels financés pour les collégiens handicapés (en s'inspirant du principe de l'AIDOTEC).

Action à venir



Un travail sera engagé en fin d'année 2024 sur l'équipement matériel des élèves en situation de handicap visant notamment une meilleure articulation entre les équipements financés dans un cadre de compensation individuelle (via la PCH) et ceux qui le sont dans le cadre de l'accessibilité des sites.

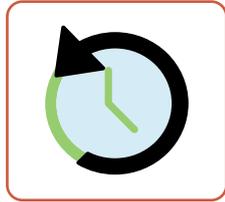


Engagement

Renforcer la prise en compte du handicap dans la politique éducative départementale et favoriser l'émergence de projets au sein des collèges.

Action à venir

La thématique de l'inclusion est retenue comme cadre des actions éducatives promues par le Département à compter de la rentrée 2025.



Engagement

Faciliter et encourager les liens entre les collèges, les jeunes collégiens et leurs familles, et les acteurs de l'information, de la prévention et de l'accompagnement des jeunes pour améliorer les parcours scolaires et faciliter les prises en charge (exemple : Maisons des ados, points information jeunesse, missions locales ...).

Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focus sur une action réalisée en 2024

Le transport scolaire

Le transport scolaire adapté est une prestation à destination des élèves en situation de handicap.

Ce service est gratuit de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire.

Pour en bénéficier il faut respecter 3 conditions :

- habiter dans le Pas-de-Calais,
- fréquenter un établissement scolaire référencé par l'Education Nationale,
- avoir un avis de transport de la MDPH qui justifie de l'incapacité à prendre des transports en commun.

Il y a environ 1500 élèves transportés quotidiennement dans 300 établissements scolaires du Département.



Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale.



Engagement

Poursuivre l'intervention du Département en matière d'accompagnement au logement dans le cadre notamment du FSL et du Logement d'abord.

Action réalisée en 2024



En ce qui concerne le FSL, en 2023, 6% des ménages aidés sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. La même proportion est constatée parmi les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif « logement d'abord ».



Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale.



Engagement

Poursuivre l'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées financée par le Département dans le cadre de la PCH.

Action réalisée en 2024



Chaque année, ce sont environ 350 personnes qui en bénéficient (pour une aide moyenne de 2700 €). Une participation du Fonds Départemental de

Compensation du Handicap géré par la MDPH peut, de surcroît, limiter leur reste à charge.



Engagement

La stratégie de développement de l'habitat inclusif poursuivie par le Département doit permettre aux personnes handicapées qui ne relèvent pas d'un accueil en établissement et ne pouvant vivre en complète autonomie de bénéficier de conditions d'habitat adaptées à leurs besoins.

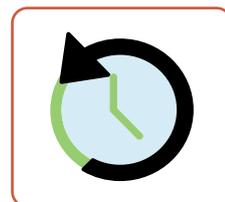
Action réalisée en 2024



Au moins 32 projets sont conventionnés avec le Département pour la période 2022-2029. Ceux-ci concernent des publics handicapés ou mixant des publics handicapés et âgés.

Action à venir

Le développement de l'Habitat Inclusif passera par l'amélioration de l'information et de l'accompagnement des porteurs potentiels.



Engagement

Sensibiliser les bailleurs sociaux aux enjeux d'adaptation de leur parc locatif.

Un évènement pourrait être organisé en ce sens (journée des acteurs du logement social autour de cette thématique).

Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale.

Action réalisée en 2024



Une action de sensibilisation des acteurs du logement à la problématique du handicap a été réalisée le 5 décembre 2023 à Avesnes-le-Comte, une cinquantaine de professionnels des territoires de l'Arrageois et du Ternois étaient présents.

Action à venir

Ce type d'action est à généraliser sur les autres territoires en 2025.



Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focus sur une action réalisée en 2024

Formation logement et handicap à Avesnes-le-Comte

Le mardi 5 décembre 2023, 50 professionnels du champ du logement des territoires Arrageois et Ternois s'étaient donnés rendez-vous à Avesnes-le-Comte, à l'invitation du Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat et de la MDPH. L'objectif était de leur permettre de mieux comprendre les dispositifs spécifiques au handicap et à la perte d'autonomie, afin de faciliter l'orientation et l'accompagnement des publics concernés. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), partenaire du Département dans le cadre du Plan logement-hébergement, a rappelé le rôle de l'Etat concernant la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO).



Focus sur une action réalisée en 2024

Habitat inclusif à Saint-Pol



Le Clos Fait d'Herbe est un lieu de vie partagé qui s'implante au sein de la commune de St Michel sur Ternoise. C'est un projet ambitieux porté par l'ASRL, Association d'Action médico-sociale en Hauts-de-France. Il illustre la mise en œuvre par le Département de sa politique de promotion et de développement de l'Habitat Inclusif dans le Pas-de-Calais. Le Clos Fait d'Herbe propose 54 logements du T2 au T4 pour des adultes en situation de handicap. La conception et l'offre d'habitat s'inscrivent dans des valeurs de bienveillance, de libre-choix et de citoyenneté. Les personnes profitent d'un accompagnement sur mesure et co-construit, elles doivent bénéficier d'une orientation correspondant aux agréments du Dispositif.



La proximité des commerces locaux, de la gare de St Pol-sur-Ternoise, l'utilisation de vélos électriques favorisent l'autonomie des personnes. Des professionnels soutiennent les personnes accompagnées dans tous les domaines de leur vie.

Le Clos Fait d'Herbe facilite la gestion du temps libre de manière autonome en s'inscrivant dans les clubs et associations du territoire, en participant aux animations proposées au sein du tiers-lieu.

Un projet innovant et prometteur sur le territoire qui favorisera les rencontres avec les partenaires au sein du dispositif et permettra d'associer les habitants à la réflexion et à la conception de futurs projets.



Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Engagement

Renforcer l'offre d'accompagnement des conseillers employabilité sur le territoire. Afin de mieux accompagner les bénéficiaires du RSA qui se prévalent d'un handicap, l'articulation de l'intervention des chargés d'employabilité de la MDPH d'une part et des conseillers insertion emploi des SLAI et des animateurs RSA d'autre part est expérimentée depuis 2022 sur trois territoires (Audomarois, Calaisis, Artois). Son extension au reste du territoire départemental est envisagée.

Action réalisée en 2024



En 2023, 495 personnes ont été accompagnées par le dispositif (dont un tiers de femmes) :

- 21 % sont orientées vers le Service Public de l'Emploi afin de poursuivre l'accompagnement mis en place,
- 16 % vers une formation qualifiante en lien avec les organismes de formation spécialisés,
- 27 % sont orientés vers le milieu protégé,
- 8 % ont repris une activité professionnelle,
- 24 % des usagers demeurent en situation d'évaluation.

Action à venir

Le dispositif est élargi, à moyens constants, à l'ensemble du territoire départemental.



Engagement

Proposer 15 sessions dédiées au handicap et animées par la MDPH dans le parcours de formation des 400 référents RSA (voir Priorité n°15 : « former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap »).

Action réalisée en 2024



Une dizaine de sessions de formation ont été proposées qui ont bénéficié à plus de 200 professionnels dont les retours se sont avérés très positifs.

Focus sur une action réalisée en 2024

Le dispositif Diagnostic Employabilité

Le « dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap » repose sur la coopération de la MDPH et des Services Locaux Accueil Insertion (SLAI).

Il a pour cible les bénéficiaires du RSA ou les jeunes de moins de 26 ans qui sont bénéficiaires ou ont été bénéficiaires d'un droit ouvert par la MDPH et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Les 3 chargés du « dispositif d'appui » de la MDPH interviennent à la demande des SLAI et avec le consentement de la personne. Après avoir pris connaissance du dossier MDPH (parcours de vie, parcours professionnel et restrictions médicales), ils réalisent un bilan de l'employabilité de la personne en vue de construire, avec elle, sous l'impulsion du référent SLAI une proposition de parcours professionnel personnalisé. Le référent reste l'interlocuteur privilégié dans l'accompagnement du bénéficiaire assurant de fait la mise en place du plan d'action.

Le dispositif permet de formuler des propositions concrètes dans le parcours d'insertion de l'utilisateur, dans des situations que l'on peut qualifier de « bloquées ».

Ainsi, la mission d'appui est activée lorsque le référent détecte que l'utilisateur :

- a un projet ou un souhait de retour à l'emploi qui ne semble pas réalisable en l'état (ex : mise en place d'actions qui n'ont pu aboutir) ;
- fait l'objet de restrictions médicales empêchant la mise en place d'un parcours d'insertion cohérent (ex : Expression d'une incapacité de travail lié au handicap) ;
- est orienté vers un dispositif spécifique et rencontre des difficultés à le mettre en place.



L'intervention auprès des SLAI est réalisée selon l'une des modalités suivantes :

- 1^{er} niveau : échange(s) avec le référent de l'utilisateur sur les difficultés rencontrées et
- les réponses à apporter permettant de faciliter les démarches en cours ;
- 2^{ème} niveau : entretien(s) tripartite(s) avec le référent et l'utilisateur pour comprendre les points de blocages et les lever ou pour définir un éventuel nouveau projet de parcours (prise de contact, mise en relation, explications...)
- 3^{ème} niveau : assistance sur le parcours préconisé et facilitation des demandes auprès de la MDPH lorsque la situation l'exige.

C'est la deuxième modalité d'intervention qui est la plus plébiscitée par les équipes des SLAI.

Le dispositif a été déployé sur les territoires de l'Artois, de l'Audomarois et du Montreuillois à partir de septembre 2023. Sa généralisation à l'ensemble du territoire départemental est effective en fin d'année 2024.

A l'issue du passage par le dispositif d'appui la majorité des bénéficiaires est orientée vers France Travail. Un quart d'entre eux est orienté vers une formation dédiée aux personnes en situation de handicap. Dans un nombre réduit de cas, l'orientation vers un dispositif de soins est considérée comme un préalable à la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

Ambition 3 - Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap

Chef de file des solidarités territoriales, et collectivité de la proximité, le Département du Pas-de-Calais est attentif à accompagner les communes, les intercommunalités, les associations, les habitants et toutes les forces vives qui contribuent au développement et à l'attractivité du territoire. Le Département s'affirme comme le moteur d'une coopération active en faveur du bien vivre ensemble. Il s'agit d'apporter un soutien et un accompagnement technique et financier pour apporter des réponses adaptées aux populations et faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, afin d'améliorer la prise en compte du handicap, l'objectif est d'abord d'accompagner les territoires pour les aider à développer des services adaptés aux besoins des publics handicapés et d'impulser des partenariats permettant de structurer des projets innovants et plus inclusifs.

4 priorités :

Priorité 11 : Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive,

Priorité 12 : Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap,

Priorité 13 : Soutenir l'initiative citoyenne,

Priorité 14 : Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.



Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.



Engagement

Soutenir les projets et équipements culturels incluant des personnes handicapées et favoriser l'adaptation de l'offre :

- Soutenir les créations prenant en compte le handicap

Action réalisée en 2024



Un soutien aux créations prenant en compte le handicap est apporté.

- **Un prochain schéma départemental de la lecture publique davantage tourné vers l'inclusion** (collections FAL, formations, convention avec l'association Valentin Huy...).

Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

Actions réalisées en 2024



- Le Schéma départemental de la lecture publique 2024-2027 a été adopté le 24 juin et contient un axe dédié aux « publics empêchés » : il propose un guide des supports adaptés et le développement d'un fonds.
- La Médiathèque départementale propose à ses partenaires un parcours alliant formation et ateliers dans le but de construire ou de développer une offre

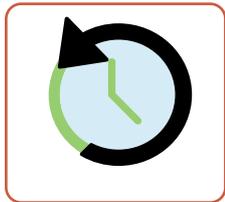
"Facile à lire".

Dans la continuité de ce parcours, elle a mis en place un comité départemental de sélection de documents « Facile à lire ».

Une convention a été passée en octobre 2023 avec l'association Valentin Haüy pour la diffusion de livres audio.

Action à venir

Le renouvellement des collections facile à lire et audio et le déploiement de lecteurs Daisi dans de nouvelles bibliothèques (6 bibliothèques pilote en 2024) sont prévus en 2025.



Rendre l'enseignement des pratiques artistiques plus accessibles via l'intégration de la notion d'accessibilité dans les critères d'attributions du nouveau schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur.

Action réalisée en 2024



Le Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur a été voté le 27 mars 2023.
Une formation aux enjeux du handicap des

agents en charge des enseignements artistiques est en cours de construction par le CNFPT.

Proposer une saison culturelle adaptée en sélectionnant des spectacles accessibles (visuels et sensoriels).



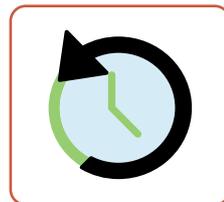
Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

Actions réalisées en 2024



- Un bonus financier « accessibilité » est pratiqué pour les établissements d'enseignements artistiques.
- La saison culturelle a été proposée avec des spectacles accessibles pour tous - compagnie en résidence au château d'Hardelot en juillet 2024.
- Un projet d'accès à la culture (médiation, accès aux pratiques théâtrales et participation à un spectacle) à destination des accueillants familiaux et de leurs pensionnaires handicapés a été développé par la Maison de l'Autonomie de l'Artois en lien avec la Comédie de Béthune (mai 2025). Cette action sera renouvelée en 2025.

Actions à venir



Le Schéma des affaires culturelles sera adopté en fin d'année (le handicap y figure : accessibilité des produits culturels et participation des PH à la création).

Le Schéma des pratiques culturelles sera adopté en fin d'année (projet de décliner la formation assurée par « Signes de sens » vers les établissements d'enseignements artistiques).



Engagement

Accompagner le mouvement sportif départemental dans le développement de l'offre parasportive via le financement des comités départementaux et l'accompagnement et la formation des dirigeants et encadrants et développer des actions autour des Jeux paralympiques.

Actions réalisées en 2024



Le développement d'une offre sportive inclusive :

- Dans le cadre de l'appel à projets « Ouvrez votre club », 18 projets sur la thématique sport et handicap ont été soutenus pour un montant total de 43 000 € (soit plus d'un quart de l'appel à projets total).
- Le soutien financier au mouvement sportif départemental a concerné en 2023 les projets sports et handicap à hauteur de 100 000€.
- Un chargé de mission est dédié au développement de l'offre parasportive.
- La seconde édition du Pararaid a eu lieu en juin 2024 (40 équipes avec environ 140 participants).
- L'extension de Sport Ressources 62 (6 fauteuils disponibles, convention avec l'association Lame de joie pour disposer de lames de courses) améliore les conditions d'accès au parasport.

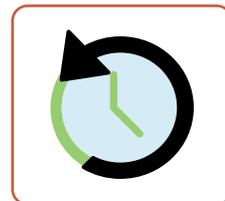
L'année 2024 a donné lieu à la construction de guides techniques et d'une journée de sensibilisation sur « sport et handicap » à destination des évaluateurs des Maisons de l'Autonomie.

Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

Actions à venir

Les actions prévues en 2025 :

- Poursuite des formations Club inclusif (avec accompagnement sur 6 mois pour favoriser l'accueil PH) : 12 clubs formés du 21 au 25 octobre 2024,
- Réunion des acteurs Sport et Nature en avril 2025 sur handicap et accessibilité : « Vers des espaces, sites et itinéraires accessibles à tous » (mise à disposition d'informations utiles),
- Visite de l'ensemble des sites Sport et Nature par Comité sport adapté et Comité handisport en décembre/janvier afin de déterminer le niveau d'accessibilité,
- Troisième édition du Pararaid en juin 2025.



Actions réalisées en 2024



Les Jeux Olympiques et Paralympiques :

- **Déploiement du Village sportif itinérant avec une dimension Parasport.**

L'événement s'est déroulé en 9 dates du 6 avril au 25 mai sur les 8 territoires. Des ateliers dédiés au handisport et au sport adapté ont été installés au cœur du village. Les habitants ont pu vivre une véritable expérience d'immersion inclusive. L'événement a reçu 15 000 visiteurs dont 85% se sont dits satisfaits ou très satisfaits,

- « **L'histoire du sport dans le Pas-de-Calais** » : les archives départementales ont mis en avant l'histoire du sport dans le Pas-de-Calais à travers une exposition documentaire. Cette exposition attractive a pris place dans un espace sous tente de 50m². Elle a présenté également des vidéos sous-titrées et en langage des signes.

Un livret FALC était disponible en libre-service.

- « **Pas-de-Calais, insufflons l'esprit des jeux** » : 23 dossiers instruits relevant de la thématique sport et handicap,
- **Le Passage de la flamme paralympique** dans le Pas-de-Calais le 25 août à Calais et Arras avec un festival de la flamme sur Calais a constitué un grand moment.



Engagement

Poursuivre le partenariat avec l'APF autour du Tourisme et Handicap.

Focus sur des actions réalisées en 2024

Bilan Village itinérant

Pour que le plus grand nombre puisse profiter de la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques, le Département a lancé sur les routes son village itinérant du 6 avril au 25 mai 2024 en direction de Bully-les-Mines, Beuvry, Desvres, Auxi-le-Château, Lumbres, Avesnes-le-Comte, Ardres, Bapaume et Étaples-sur-Mer.

Le concept du village itinérant était d'offrir à tous, familles, scolaires, personnes en situation de handicap, associations locales... la possibilité de bénéficier d'un ensemble d'animations et d'initiations sportives, parasportives et festives ; de participer à des jeux, des challenges ; d'assister à de véritables shows, le tout gratuitement.

En quelques chiffres :

- le village itinérant a attiré 15000 visiteurs et 85 % ds visiteurs étaient satisfaits.
- 9 visiteurs sur 10 trouvent le nouvel ambassadeur olympique rigolo ou sympathique
- 13,4% des 1831 participants au tirage au sort pour gagner des places pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- TOP 3 des activités sur les 9 villages : archives, photobooth et aviron.



Le passage de la flamme Paralympique

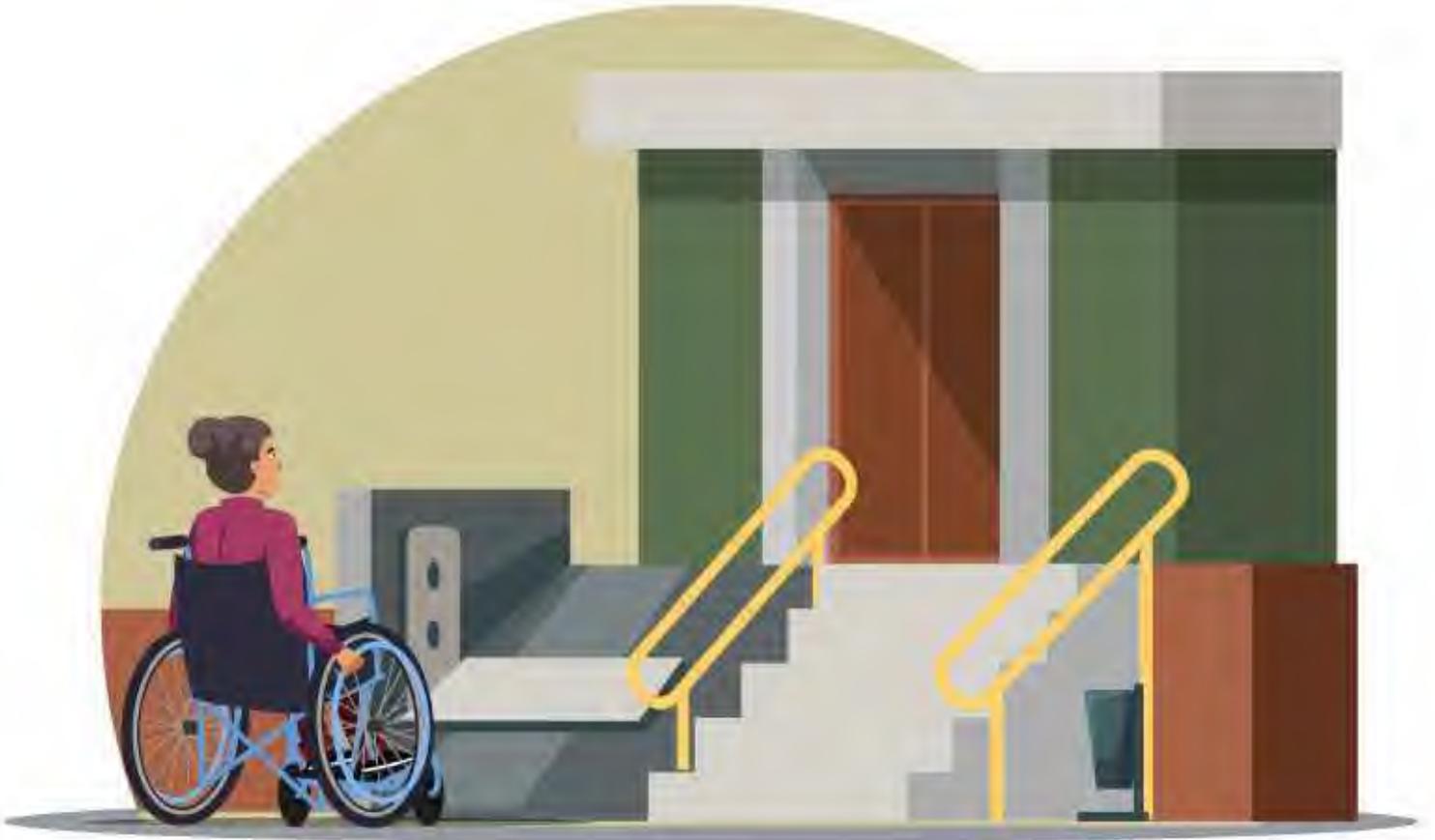


Le département a eu la chance de célébrer le passage de la flamme paralympique. La Flamme Paralympique a depuis Stoke Mandeville, traversé le tunnel sous la Manche pour arriver à Calais le dimanche 25 août. C'est Dorian Decarme Boccia BC4, membre de l'équipe paralympique du Pas-de-Calais, qui a eu l'honneur d'allumer le chaudière.



Le lundi 26 août, la Flamme a continué son aventure à Arras, marquant une étape inoubliable sur le site de la Citadelle. Cyrielle Duhamel, membre de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais a clôturé ce passage sous les nombreux applaudissements.

Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap.



Engagement

Poursuivre l'accompagnement financier et technique des collectivités dans la mise en accessibilité de leurs équipements et dans l'émergence de services locaux adaptés.

Action réalisée en 2024



A travers les financements du FARA (10 dossiers en 2024) et les 31 contrats dès à présent conclus avec les EPCI qui intègrent un engagement général de prise en compte des enjeux d'accessibilité.

Le cahier des charges de l'appel à projet QPV pour l'équipement des écoles évoque le handicap.



Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap.

Que ce soit dans le cadre du FARDA ou de la contractualisation, la valorisation des opérations financées contenant des mises en accessibilité allant au-delà des obligations réglementaires constitue un véritable enjeu.



Engagement

Renforcer les accompagnements techniques, notamment ceux de la Plateforme Ingénierie 62 par la prise en compte d'enjeux d'accessibilité dans l'ensemble de la chaîne de déplacement : le cadre bâti, le transport public, la voirie et l'espace public, la signalétique...

Action à venir



Une formation des agents de la plateforme aux enjeux d'accessibilité est prévue en 2025. Une fiche pratique à destination des collectivités intégrant les problématiques d'accessibilité sera diffusée.



Engagement

Etre facilitateur auprès des autorités de gestion et des porteurs de projets dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens pour faciliter l'émergence de projets et leur accompagnement en particulier autour des JO et de l'inclusion des jeunes.

**Engagement**

Faire du Budget citoyen du Département et plus généralement de l'économie sociale et solidaire, un levier de participation des personnes en situation de handicap et de mobilisation des habitants du Pas-de-Calais en direction de ces publics.

Action à venir

La valorisation des actions inclusives financées dans le cadre du budget citoyen demeure un enjeu. L'ouverture de l'appel à projet « mobilité européenne et internationale des jeunes » aux jeunes en situation de

handicap l'est également (une communication en direction des IME est notamment prévue en 2025).

**Engagement**

Soutenir l'engagement et la citoyenneté des jeunes en situation de handicap.

Actions réalisées en 2024

Le nombre de bonus Bafa handicap s'élève à 24 sur les 864 Bafa financés.

Ce sont 49 jeunes en situation de handicap qui ont bénéficié d'un bonus dans le cadre du permis engagement citoyen en 2023.

Programme Solidarité aidants d'Unicité :

- 40 jeunes volontaires en service civique mobilisés en 2022-2023

sur 10 villes du bassin minier pour 50 bénéficiaires en visite à domicile ou en structure,

- 12 jeunes sur le Calaisis,
- 18 jeunes sur le dispositif Acces'cité composé de 12 jeunes valides et de 6 jeunes en situation de handicap. Leur mission : valoriser auprès des habitants le patrimoine, les événements touristiques et culturels du territoire.



Focus sur une action réalisée en 2024

Le programme Solidarité aidants porté par Unis-Cité

Unis-Cité est l'association précurseur du service-civique en France. Depuis 1994, l'association promeut et développe ce dispositif qui concerne aujourd'hui près de 140 000 jeunes en France. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de mettre leur temps et leur énergie au service de causes d'intérêt général. C'est également pour ces jeunes une période pour s'épanouir et avancer dans la définition et la construction de leur projet d'avenir.

Depuis sa création, Unis-Cité Hauts de France se mobilise sur les grands enjeux de société tels que la lutte contre l'isolement des seniors, le développement durable ou l'accès à la culture, pour que tous les jeunes, quel que soit leur parcours, consacrent une étape de leur vie à la solidarité et à la citoyenneté active.

Unis-Cité propose aujourd'hui à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) un engagement collectif. Ainsi des volontaires se mobilisent ensemble pour mener à bien des missions d'intérêt général répondant à des besoins sociétaux prioritaires.

Un service civique de qualité est développé car fort de son expérience, Unis-Cité accompagne les structures pour démultiplier et améliorer leur projet d'accueil et d'accompagnement de volontaires en Service Civique.

Enfin Unis-Cité œuvre également avec les entreprises pour changer l'image qu'ont les jeunes du monde de l'entreprise en mobilisant son partenariat dans une démarche collaborative.

Dans le Pas-de-Calais, UnisCité est implanté à Lens depuis 2006, à Calais depuis 2012 et à Béthune depuis Janvier 2017.



Différentes missions d'intérêt général qui s'inscrivent dans le « programme cœur » de l'association, sont proposées aux jeunes sur l'ensemble des antennes dont Solidarité Aidants: les volontaires s'engagent pour la citoyenneté et le bien-être des personnes en situation de handicap et proposent aux enfants et jeunes adultes de les accompagner pour réaliser des activités culturelles de loisirs à domicile ou en extérieur. Leurs interventions permettent également de soutenir les aidants.

Dans le Pas-de-Calais, l'association est implantée à Calais, Lens et Béthune et accueille chaque année entre 200 et 250 volontaires en service-civique.

A travers les programmes Solidarité Aidant, ce sont chaque année, plus de 200 personnes que les jeunes accompagnent, près de 2000 visites réalisées à domicile, et près de 2500 appels téléphoniques.

Depuis 3 ans, dans le cadre de ces programmes, les relations et les partenariats avec les Maisons de l'Autonomie se sont développés par l'intervention des professionnels dans la sensibilisation et la formation des jeunes, par l'orientation de public suivi, par la participation aux comités de pilotage. Le rôle de « veille » des volontaires s'est renforcé afin de permettre aux jeunes d'informer les maisons de l'autonomie de situations particulières.

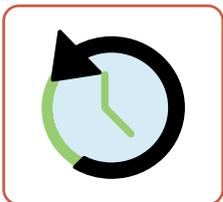
Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.



Engagement

Développer une stratégie d'achat plus responsable au sein de la collectivité en prenant davantage en compte le handicap via la rédaction du nouveau schéma de promotion des achats publics socialement écologiquement responsables.

Action à venir



Les premiers groupes de travail se sont réunis en octobre 2024 pour un document finalisé au premier semestre 2025.



Engagement

Faire du Département un facilitateur pour permettre de mieux cibler les publics en situation de handicap et tendre à des objectifs plus ambitieux à la fin du mandat. Inciter nos partenaires, dans le cadre des grands projets de territoire, à mobiliser les clauses d'insertion (Canal seine nord, ERBM...)

Action réalisée en 2024

L'action des facilitateurs en 2023 a permis d'identifier 138 personnes RQTH pour 47 544h (soit 29,5 ETP) émergeant sur les clauses et marchés d'insertion :

- 98 personnes pour 36 892h (soit 23 ETP) dans le cadre des clauses sociales,

- 40 personnes pour 10 652h (soit 6,5 ETP) dans le cadre des marchés d'insertion et de qualification interne CD62 (Collèges, Site des deux Caps, Archives).



L'ambition portée par le Département à travers son Engagement Handicap concerne plusieurs types d'acteurs :

- Les élus et agents départementaux, chargés de la porter et de la traduire dans la conception et la mise en œuvre de chacune des politiques publiques,
- Les partenaires du Département, dont il oriente et finance l'action,
- Les habitants du Pas de Calais, concernés en tant que citoyens et usagers du service public départemental.

La sensibilisation de chacun de ces acteurs aux enjeux de la démarche et, plus largement, d'une société qui prenne mieux en considération le handicap représente un enjeu incontournable en tant que condition de réalisation et de réussite de l'action.

La valorisation de l'action à travers des actions de communication internes et externes répond à une exigence légitime de promotion de l'engagement départemental mais constitue également un puissant levier pour la transformation des perceptions, des attitudes et des comportements.

3 priorités :

- Priorité 15 : Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap,
- Priorité 16 : Former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap,
- Priorité 17 : Sensibiliser le grand public.



Former et sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap.



Engagement

Communiquer régulièrement sur l'agenda de mise en œuvre de l'Engagement Handicap via des articles, vidéos, podcast et diffusés via l'intranet, 62Coeur, Lettre du projet collectif.

Actions réalisées en 2024



L'Engagement Handicap a été promu à travers les vecteurs de communication interne : « Le point sur », « Au tableau », des articles intranet réguliers et la création d'un espace intranet dédié en juin 2024.

En 2023, quatre CaféTHÉritoires, qui ont concerné 57 participants, ont porté sur l'action du Département en matière d'accompagnement des aidants, de handicap, d'insertion professionnelle et de promotion de la pratique sportive et culturelle des personnes handicapées.

Deux expositions relatives au handicap ont été proposées en 2023 par la MDIID :

- Exposition à partir du 2 novembre 2023 pour plusieurs semaines « Liberté, égalité, handicapés. Handicap International ». Composée de 21 panneaux (40 x 60 cm) et d'un livret d'accompagnement, cette exposition rappelle les droits fondamentaux des personnes, qu'elles soient handicapées ou non.
- Exposition "Culture et handicap". Cette dernière met en avant des personnages de BD ou de films (Pierrot le fou, Gaston Lagaffe...) qui sont présentés comme différents mais dotés d'une autre forme d'intelligence. L'exposition invite à transformer le regard sur ces personnes.

Former et sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap.

Action à venir

Ces deux expositions devraient être à nouveau disponibles en 2025 et localisées dans un lieu plus visible et accessible.

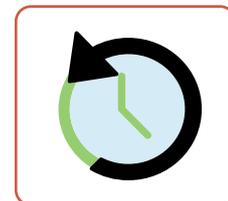
La sensibilisation des agents départementaux à la problématique du handicap portera en 2025 sur deux axes directement pertinents pour l'institution :

Axe 1 - La question du handicap au travail :

- > La formation des managers d'agents en situation de handicap est prévue en 2025.

Axe 2 - La question de la relation à l'utilisateur en situation de handicap :

- > Un module de formation sur deux jours des agents d'accueil est en cours de finalisation. La manière dont il intègre la problématique du handicap est à définir.



Engagement

Développer des relais et une animation au sein des directions.

Actions réalisées en 2024



La DRH déploie régulièrement de l'information et partage des documents sur son espace Intranet.

Les formations « premiers secours en santé mentale » se déploient depuis fin 2022 : 6 sessions de formations programmées avec 54 agents participants (18 agents de la DRH et 36 agents du PSOL). Au 1^{er} semestre 2024, 6 sessions programmées (72 agents).

Une formation aux enjeux liés au handicap est programmée pour les agents de la direction de la culture d'octobre à décembre 2024 : deux jours de formation dispensée par l'association Signe de Sens.

La promotion de la pratique sportive des

personnes handicapées a été promue en 2024 auprès des équipes d'évaluation des besoins des personnes sollicitant la PCH :

- Création de nouveaux outils pour les évaluateurs des maisons de l'autonomie: fiche technique dans le guide d'harmonisation des pratiques de la PCH sur les aides techniques mobilisables pour la pratique sportive, un guide ressources des aides techniques finançables par la PCH.
- Une demi-journée de sensibilisation en direction des Maisons de l'Autonomie et de la MDPH a été proposée afin d'outiller les évaluateurs de la PCH sur les possibilités de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.



Former et sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap.

Action à venir

Des actions de sensibilisation sont réalisées tout au long de l'année :

- **Journée mondiale de la Santé Mentale** le 10 octobre :
 - > Article Intranet
 - > Action de sensibilisation (pour volontaires et référents Hygiène et sécurité)
- **Semaine de l'emploi des PH** (du 18 au 24 novembre) :
 - > Témoignages d'agents TH (en Podcast)
 - > Actions de sensibilisation
- **Sensibilisation handicap des nouveaux agents en service civique** le 18 novembre et des **nouveaux apprentis** le 25 septembre.



Engagement

Faire vivre la thématique du handicap et porter davantage les priorités d'inclusion au sein des collèges en identifiant un référent handicap au sein de la Direction Education.

Focus sur une action réalisée en 2024

Une demi-journée Sport et Handicap organisée par la MDPH et les MDS

La Direction des Sports, la Direction de l'Autonomie et de la Santé, la Maison de l'Autonomie de l'Audomarois, la Maison de l'Autonomie du Calais et la MDPH ont travaillé ensemble pour sensibiliser les professionnels des Maisons de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à l'intérêt des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap.

Ces travaux communs ont conduit à la création de trois nouveaux outils :

- Une nouvelle fiche technique dans le guide de l'harmonisation des pratiques de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sur les aides techniques mobilières pour la pratique sportive,
- Un guide ressources des aides techniques finançables par la PCH.

Le 10 juin 2024, une demi-journée de sensibilisation en direction des Maisons de l'Autonomie et de la MDPH a été proposée afin :

- De pousser de l'information auprès des évaluateurs de la PCH sur les possibilités de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap : bienfaits, recherche de club, financements possibles au travers de la PCH...
- D'inciter les évaluateurs/agents d'accueil à informer les personnes en situation de handicap sur la pratique sportive.

Une quarantaine de professionnels étaient donc présents à la salle des fêtes de Sangatte ce lundi matin.

Inaugurée par Caroline Matrat, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie du Calais, cette séance a également été l'occasion d'échanger avec deux sportifs : Hippolyte De Conceicao pratiquant de paratriathlon sur le Calais et Dorian Decarme, membre de l'équipe de France de Boccia. Leurs riches témoignages ont permis de mesurer à la fois les difficultés rencontrées, souvent faute d'information mais également tous les bienfaits qu'ils retirent d'une pratique sportive régulière notamment sur leur inclusion dans la société (changement de regard, voyages, rencontres...).



Inaugurée par Caroline Matrat, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie du Calais, En fin de matinée, les participants ont été invités à aller sur la base de loisirs Tom Souville, afin d'aller voir 40 équipes composées de personnes en situation de handicap s'essayer à différents sports dans le cadre du ParaRaid organisé par la Direction des Sports.





Engagement

Développer et structurer des actions d'information et de sensibilisation à destination de réseaux partenaires.

Actions réalisées en 2024



Sensibilisation Logement/handicap : action réalisée le 5 décembre 2023 à Avesnes-le-Comte, une cinquantaine de professionnels des territoires de l'arrageois et du ternois présents.

Le Département a adhéré à la plateforme collaborative Handiapason dont l'objet est d'outiller les ESMS en charge du handicap, les aidants et les accueillants familiaux en matière de communication, d'appui dans la mise en place de projets, de diffusion d'outils pour favoriser l'accès à la culture etc. Un Webinaire de présentation du dispositif a été proposé le 14 mars 2024 qui a concerné une cinquantaine de participants.

Une formation des référents RSA à la problématique de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et aux dispositifs mobilisables a été réalisée par les chargés d'employabilité de la MDPH : 10 sessions de formation ont été proposées qui ont concerné plus de 200 professionnels dont les retours ont été très positifs.

Depuis 2023, la MDPH déploie un programme de diffusion régulier de webinaires à destination de ses partenaires : ceux-ci visent à présenter les différents droits à compensation et les conditions dans lesquelles ceux-ci sont mobilisables.

Actions à venir

L'élargissement de la démarche aux autres territoires du département sera engagé en 2025.

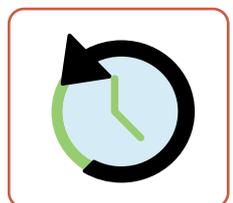
L'ouverture de la Plateforme collaborative Handiapason à un public de professionnels plus large est recherchée : un nouveau webinaire est prévu à cet effet en fin d'année 2024.

Dans le cadre de la Semaine intercommunale du handicap, la Maison de l'Autonomie

de l'Artois tiendra un stand avec d'autres partenaires avec pour objectifs de :

- promouvoir la charte handicap,
- dé-stigmatiser le handicap,
- faire connaître l'offre de service locale.

La direction de la Lecture Publique met en place une formation à destination des bibliothèques en octobre 2025 avec pour thématique : la malvoyance





Engagement

Renforcer les coopérations entre les lieux d'accueil et les établissements sociaux et médico-sociaux du département pour améliorer la prise en charge des enfants confiés porteurs de handicap et éviter les ruptures de parcours :

- Sensibiliser et soutenir les lieux d'accueil face au handicap (formation, groupes de paroles...),
- Renforcer le dialogue entre le Département et les partenaires du champ de la protection de l'enfance et du handicap. S'inspirer de l'initiative de l'IME d'Isbergue.

Actions réalisées en 2024



Dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2024 conclu avec l'Etat, les actions suivantes sont poursuivies :

- Les équipes mobiles de l'Association La Vie Active et de Cazin Perrochaud venant en soutien et en appui des professionnels des structures prenant en charge les enfants de l'ASE (ESSMS, MECS, AF, famille) afin de prévenir la survenue de situations critiques et les ruptures de prise en charge.

- Un SESSAD « insertion professionnelle » à destination des jeunes de 14-20 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap ont pour objet de préparer leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle est en place depuis quelques années. Ce service de 22 places est porté par l'Association La Vie Active et concerne les territoires de l'Artois, d'Arras et environs et de l'Audomarois.

Des réflexions sont en cours avec l'ARS (dans le cadre du plan « 50 000 solutions ») pour la création de réponses médico-sociales spécifiques à l'accompagnement de certains jeunes à doubler vulnérabilité.

L'organisation d'un évènement autour d'échanges de pratiques entre les professionnels du Département et de ses ESMS

et leurs équivalents Wallons (AVIQ) est prévue pour 2025. Le projet devrait être financé dans le cadre des micro-projet Inter-reg « France Wallonie Flandre ».



Actions à venir

Focus sur une action réalisée en 2024

Les webinaires MDPH à destination des professionnels

Le mardi 5 décembre 2023, la MDPH a lancé sa série de webinaires à destination de ses partenaires.

Pour la 1^{ère} édition dont la thématique était « La MDPH : une institution au service des personnes en situation de handicap et de leurs proches » Karine Gauthier, Luc Gindrey et Virginie Piekarski sont intervenus auprès de 114 personnes participantes.

Au total 12 webinaires sont proposés par les professionnels de la MDPH jusqu'en janvier 2025.

L'objectif pour la MDPH est de :

- renforcer la mission d'information de la MDPH,
- faciliter le recours aux droits,
- assurer un même niveau d'information de l'ensemble des partenaires de la MDPH,
- créer du lien avec les partenaires.

L'ensemble des présentations sont également consultables :

- en interne sur l'espace collaboratif MDPH de l'intranet,
- en externe sur l'espace privé partenaires du site mdph62.fr.





Engagement

Intégrer la thématique du handicap dans le cadre de la Tournée des Territoires 2024.



Engagement

Faire vivre l'Engagement Handicap via un vaste plan de communication externe :

- Mettre en place un calendrier interactif des évènements Handicap
- Diffuser les informations via les supports de communication externe : internet, Echo du Pas de Calais, Lettre aux partenaires

Actions réalisées en 2024



La diffusion de l'information relative à l'Engagement Handicap passe par le site internet de la collectivité et la Lettre aux partenaires. Le calendrier des évènements est, aujourd'hui, limité à l'espace intranet.



Engagement

Renforcer les actions de sensibilisation, notamment à destination du jeune public.

Actions réalisées en 2024

Des actions de lutte contre les discriminations sont réalisées au sein des collèges par l'association Léo Lagrange : pour l'année scolaire 2022-2023, 152 interventions ont concerné 29 collèges dans le cadre du dispositif « démocratie et collègue ».

Des actions de promotion du para-sport

sont réalisées dans les collèges (exemple du collège de Wizernes pour les 5^{ème} et 4^{ème} avec la compagnie de danse urbaine « Niya »).

L'appel à projet « Pépites du 62 » (ex « Talents citoyens ») sera ouvert au handicap en fin d'année.

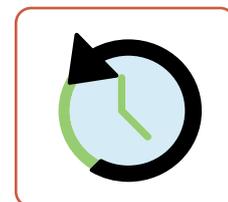


Sensibiliser le grand public.**Actions à venir**

La sensibilisation des collégiens aux enjeux liés au handicap sera promue à compter de la rentrée 2025 dans la mesure où la thématique de l'Inclusion (dont celle des personnes en situation de handicap) sera le thème porté par le Département pour les 2 ans à venir.

La réalisation d'une journée de sensibilisation « jeunesse et handicap » est prévue en 2025. Elle mobilisera notamment les Maisons de l'Autonomie et leurs partenaires, ainsi que les autres directions départementales.

L'ouverture de l'appel à projet « mobilité européenne et internationale des jeunes » au jeunes en situation de handicap est prévue en 2025 (une communication en direction des IME est notamment prévue). La MDPH envisage de fêter le 20^{ème} anniversaire de la loi du 11 février 2005 et de sa création. Un programme de communication/manifestation sera déployé à cet effet en 2025.



Engagement handicap - Bilan 2023-2024

Focus sur une action réalisée en 2024**Sensibilisation à la pratique de la Boccia dans un collège de l'Artois**

La Direction de l'Education et des Collèges a lancé un appel à projet "En 2024, JO'se la Boccia" auprès des Collèges du Territoire de l'Artois.

Le projet consistait à réunir des collégiens, des résidents d'établissements pour personnes âgées et en situation de handicap autour d'une activité sportive commune et de créer du lien entre les établissements. Les Collèges de Marles les mines, Barlin, Isbergues et Noeux-les-mines ont participé à l'action avec les EHPADs du Bon Air de Marles-les-mines, Frédéric Degeorge Sivom du Béthunois de Béthune, Les Charmilles AHNAC de Barlin, Saint Jean Temps de Vie de Laventie mais aussi La Résidence Autonomie de la ville d'Isbergues, le Foyer d'Accueil Médicalisé Résidence Espace APF France Handicap de Noeux les Mines et le Service d'Accueil en Milieu Ouvert du Pays de la lys EPDAHAA de Isbergues.

Dans un premier, une demi journée d'initiation à la BOCCIA a eu lieu au sein de chaque Collège avec les établissements.

Des équipes mixtes (Collégiens, Personnes Agées, Personnes en situation de Handicap) étaient constituées.

Le clou du spectacle fut ce mardi 11 juin lors de la finale. Cette finale aura rassemblé 150 personnes. Dorian DECARME (champion de France BOCCIA et membre de l'équipe Olympique et Paralympique du Département) et le comité handisport qui animaient la finale, n'avaient jamais vu une ambiance pareille.



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités

RAPPORT N°8

Territoire(s): Tous les territoires

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 JANVIER 2025

FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS : PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENGAGEMENT HANDICAP

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département a inscrit au rang de ses objectifs premiers une action forte en faveur des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'améliorer leur vie quotidienne ou de leur pleine inclusion dans la société. Le troisième volet dudit projet de mandat, le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais », adopté le 12 décembre 2022, affiche clairement cette ambition de soutien et de promotion d'une société plus inclusive, une société qui s'adapte aux singularités de chacun (ambition 4).

Pour mettre en œuvre les objectifs ainsi retenus, le Département s'est doté d'un « agenda 22 », tel que défini par les Nations Unies en 1993, intitulé « Engagement handicap », adopté le 25 septembre 2023. Cette stratégie globale et ambitieuse se donne pour objectif de permettre à chaque habitant, notamment ceux en situation de handicap, de pouvoir agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité et sans aucune différence. Cet outil doit permettre de construire, sur le Pas-de-Calais, une société ouverte à tous permettant à chacun d'accéder à ce qui est essentiel à son quotidien.

Construit et animé avec la collaboration de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'Engagement handicap propose un programme d'événements et un calendrier d'actions concrètes et de chantiers structurants à conduire. Organisé autour de quatre ambitions et décliné en 17 priorités, l'Engagement handicap s'articule avec les autres documents de cadrage déclinant les pactes adoptés en 2022, et s'inscrit en complémentarité avec le schéma des politiques autonomie.

Trois principes transversaux ont été posés pour faire vivre l'Engagement handicap : valoriser et rendre lisible les actions et dispositifs déjà existants sur le Pas-de-Calais, aller plus loin pour développer un « réflexe handicap » dans tous les domaines de l'action départementale et faire du Département, une collectivité exemplaire, et aller vers les personnes en situation de handicap.

Le suivi et l'évaluation de l'Engagement handicap est assuré par un comité de pilotage qui s'est réuni le 18 septembre 2024. Le présent rapport présente donc le bilan (document annexé), validé par ce comité, et les perspectives d'actions pour l'année 2025.

Le bilan réalisé montre que :

- 45% des actions prévues sont, à ce jour, réalisées ;
- 40% des actions sont engagés et en cours ;
- Une dizaine de chantiers doivent démarrer pour l'année 2025.

En matière d'évènementiel, l'année passée a été marquée par les Jeux paralympiques qui ont permis de mettre en lumière les actions départementales portées en matière d'accès au sport pour tous mais également d'impulser de nouvelles initiatives en ce sens.

Pour 2025, la priorité portera sur l'aller vers et la participation des personnes en situation de handicap.

Il convient de porter ces éléments à votre connaissance.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY